



---

## **AVIS PUBLIC**

---

**AVIS PUBLIC EST**, par la présente, donné que, lors d'une séance ordinaire que tiendra le Conseil le **lundi 18 juin 2018 à 20 h** dans la salle des délibérations du Conseil située à l'hôtel de ville de Thetford Mines, 144, rue Notre-Dame Ouest, il statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant :

- 1) La propriété située au 1485, chemin Cliche. La demande consiste à réduire à 1,9 mètre la marge de recul avant lorsque prescrite à 6 mètres pour un bâtiment complémentaire en cour avant principale, ainsi qu'à permettre l'implantation du bâtiment complémentaire dans la bande de protection riveraine adjacente au milieu humide du côté ouest de la propriété, le tout afin de permettre la construction d'un garage.
- 2) La propriété située au 1734, rue Nadeau. La demande consiste à permettre un empiètement de 6,9 mètres dans la marge de recul lorsque prescrite à 7,5 mètres, le tout afin de permettre la construction d'un garage.
- 3) La propriété située au 362, rue Boily Est. La demande consiste à réduire à 2,49 mètres la marge de recul avant lorsque prescrite à 6 mètres, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.
- 4) La propriété située au 8888, 9<sup>e</sup> Rue Sud. La demande consiste à réduire à 27,4 mètres la profondeur minimale d'un terrain lorsque prescrite à 45 mètres pour un lot desservi à proximité d'un cours d'eau et à réduire à 1,5 mètre la bande de protection riveraine qui borde un milieu humide adjacent à un cours d'eau.
- 5) La propriété située au 1010, rue Lallier. La demande consiste à permettre une allée d'accès d'une largeur de 10,05 mètres lorsque prescrite à 7,5 mètres, afin de permettre le stationnement d'un véhicule récréatif en cour latérale.

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures.

**DONNÉ À THETFORD MINES, ce 1<sup>er</sup> juin 2018.**

---

**M<sup>e</sup> Edith Girard, OMA**  
**greffière de la Ville**